



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 octobre 2022**

Date de convocation : jeudi 29 septembre 2022

Délibération n° CC_2022_179
Nomenclature : 5.3.5

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 57

Pouvoirs :

Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à Mme Véronique CAMBON, M. Joël TERRIEN à Mme Marie-Line CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane - Modification de la désignation des délégués

Le 5 octobre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Stéphane TAILLASSON, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, M. François EHLINGER, Mme Véronique TORCHUT, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : M. Bernard CHAIGNEAU

RAPPORT

Par délibération n° 2020-130 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020, la CDA de Saintes a désigné ses délégués titulaires et suppléants au Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane. Depuis deux modifications des délégués sont intervenues par délibération n° 2021-128 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2021 et n° 2022-23 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2022.

La commune de Luchat a contacté la CDA de Saintes en date du 25 mai 2022 pour demander une modification des délégués qui ont été désignés au Pays de Saintonge Romane.

Monsieur Jacky RAGONNEAUD avait été désigné délégué titulaire et Monsieur Jean-Claude CHAUVET, délégué suppléant. Or, la Commune indique qu'elle souhaiterait que Monsieur Francis ROTURIER soit désigné titulaire en lieu et place de Monsieur RAGONNEAUD, sans demande de changement pour Monsieur Jean-Claude CHAUVET délégué suppléant.

Il convient de rappeler que seule la CDA est compétente pour désigner ses représentants au comité syndical du Pays de Saintonge Romane par délibération du Conseil Communautaire, les conseils municipaux n'étant pas compétents pour procéder à ces désignations.

Aussi, il est proposé de procéder à la modification de la désignation de ces délégués afin de désigner Monsieur Francis ROTURIER délégué titulaire en lieu et place de Monsieur RAGONNEAUD au comité syndical du Pays de Saintonge Romane.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5711-1 et L. 5212-16,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2022,

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-1558bis DCC-BI en date du 30 juillet 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,

Vu la délibération n° 2020-130 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020, transmise au contrôle de légalité le 6 août 2020, portant désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,

Vu la délibération n° 2021-128 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2021, transmise au contrôle de légalité le 9 juillet 2021, portant modification de la désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,

Vu la délibération n° 2022-23 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2022, transmise au contrôle de légalité le 15 février 2022, portant modification de la désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,

Considérant que Monsieur Jacky RAGONNEAUD (commune de Luchat) a été désigné délégué titulaire et Monsieur Jean-Claude CHAUVET (commune de Luchat), délégué suppléant, par la délibération n° 2020-130 du Conseil Communautaire susvisée,

Considérant que la commune de Luchat indique que Monsieur Jacky RAGONNEAUD ne participera plus au comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,

Considérant qu'il convient de le remplacer et qu'il est ainsi proposé de désigner comme délégué titulaire le candidat suivant :

- Monsieur Francis ROTURIER (commune de Luchat)

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de décider**, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret comme prévu à l'article L.5711-1 du CGCT dans le cadre de la désignation des délégués de la Communauté d'Agglomération de Saintes au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane.
- **de procéder** au remplacement de délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane désignés par délibération n° 2020-130 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 et modifiés par délibération n° 2021-128 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2021 et par délibération n° 2022-23 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2022 comme suit :
 - o De désigner Monsieur Francis ROTURIER comme délégué titulaire au lieu de Monsieur Jacky RAGONNEAUD.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, sur le mode de scrutin à l'unanimité,

ADOpte à la majorité la désignation de Monsieur Francis ROTURIER comme délégué titulaire au lieu de Monsieur Jacky RAGONNEAUD par :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention (M. DIETZ Pierre au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.